

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue à huis clos, par visioconférence, le **18 juin 2020 à 9 h 38**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale, la greffière adjointe et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Modification au programme d'aide d'aménagement des terrasses sur rue
6. Désignation d'un fonctionnaire pour l'application de la réglementation
7. Location d'un terrain pour fins de stationnement
8. Aménagement du Centre collégial de Mont-Tremblant - protocole d'entente et acte de servitudes
9. Camp de jour - frais liés aux mesures sanitaires (Covid-19)
10. Autorisation d'événements
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 9 h 38.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2020

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM20 06 323 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM20 06 324 5. Modification au programme d'aide d'aménagement des terrasses sur rue

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier le programme d'aide - aménagement de terrasses sur rue adopté en vertu de la résolution CM20 06 320;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et les sommes disponibles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de bonifier le programme d'aide - aménagement de terrasses sur rue comme suit :

- prolonger la durée du programme jusqu'au 31 octobre 2020 et, par le fait même, la durée des occupations du domaine public temporaire pour les terrasses sur rue;
- ajouter les restaurateurs et commerçants liés à l'alimentation (autre qu'une épicerie) situés sur la rue Labelle au sud de la rue de l'École, comme entreprises pouvant bénéficier du programme;
- accorder une aide supplémentaire pour l'ajout d'éclairage à la terrasse correspondant à 50 % du coût de son installation par terrasse, soit un maximum de 175 \$ pour une terrasse occupant une case de stationnement et un maximum de 350 \$ pour une terrasse occupant deux cases de stationnement;
- ajouter à l'enveloppe budgétaire déjà accordée pour le programme d'aide une somme de 7 700 \$ (poste budgétaire 02-621-00-970) payable par l'excédent de fonctionnement non affecté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 06 325 6. Désignation d'un fonctionnaire pour l'application de la réglementation

CONSIDÉRANT la résolution CM08 11 362 nommant des fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de la réglementation d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM08 11 362 afin de nommer le directeur du développement durable du territoire, fonctionnaire désigné aux fins de l'administration et de l'application de la réglementation d'urbanisme en l'absence de la directrice du Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2020

CM20 06 326

7. Location d'un terrain pour fins de stationnement

CONSIDÉRANT les impacts liés à la pandémie de la COVID-19 sur les rues commerciales du secteur Centre-ville;

CONSIDÉRANT que la Ville met en place un programme d'aide afin d'inciter certains commerçants à construire des terrasses sur rue, sur des cases de stationnements de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT que cette mesure a pour effet de réduire la capacité du stationnement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste 02-621-00-419;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de développement économique à conclure et signer un bail avec messieurs Jacques Lauzon et Jean-Claude Gagné pour l'utilisation du terrain adjacent au 765, rue de Saint-Jovite, désigné comme étant le lot 4 047 492 du cadastre du Québec, aux fins d'aire de stationnement pour l'usage du public du secteur Centre-ville, pour la période du 19 juin au 31 octobre 2020, au montant de 3 500 \$, taxes en sus si applicable, le tout selon les termes et modalités du projet de bail, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 06 327

8. Aménagement du Centre collégial de Mont-Tremblant - protocole d'entente et acte de servitudes

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un terrain situé sur le boulevard du Docteur-Gervais qui sera divisé en deux lots, l'un sur lequel elle entend contribuer à ce que le futur Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT) y soit aménagé et l'autre pour l'implantation d'un futur gymnase;

CONSIDÉRANT qu'afin que le projet de construction du CCMT puisse démarrer, la Ville et le Collège d'Enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme (le Collège) se sont entendus pour consigner dans un protocole les règles qui les lieront et leurs obligations respectives en vue de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du CCMT et du futur gymnase requière la création de servitudes réelles et perpétuelles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'Entente relative à la gestion du projet d'aménagement du Centre collégial de Mont-Tremblant à intervenir avec le Collège d'Enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme, tel que substantiellement déposée;

De mandater Me Amélie Gélinas, notaire, pour la rédaction et publication d'un acte créant par destination du propriétaire toutes les servitudes réelles et perpétuelles nécessaires à la réalisation du CCMT et du gymnase, telles que substantiellement décrites au protocole ci-dessus mentionné, le tout à la charge de la Ville (poste budgétaire 02-130-00-411) et d'en autoriser la signature, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2020

CM20 06 328

9. Camp de jour - frais liés aux mesures sanitaires (Covid-19)

CONSIDÉRANT les impacts liés à la pandémie de COVID-19 et la mise en place de mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT que pour maintenir le camp de jour de la Ville de Mont-Tremblant durant la semaine 8 (du 17 au 21 août 2020), le Service de la culture et des loisirs a dû apporter divers changements, notamment aux lieux pour la tenue des activités, et doit faire la location de locaux supplémentaires afin de répondre aux mesures d'hygiène décrétées par la Santé publique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de facturer un supplément de 20 \$ aux résidents inscrits à la semaine 8, du 17 au 21 août 2020, afin d'assumer une partie des frais encourus par la location de locaux supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 06 329

10. Autorisation d'événements

Modifiée par
la résolution
CM20 07 333

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Ville de Mont-Tremblant	Anime ta bulle - Ciné-parc	26-27 juin, 17-18 juillet et 14-15 août, 18 h 30 à 00 h 30	École secondaire Curé-Mercure
Événements Sportifs Mont-Tremblant	Ciné-parc	31 juillet et 1 ^{er} août 21 et 22 août	Aéroport Wheeler
Événements Sportifs Mont-Tremblant	Spectacle	7-8-9 août (à confirmer)	Aéroport Wheeler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM20 06 330

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 9 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Marie Lanthier
Greffière

Initiales	
Maire	Greffé